IMPORTANT : CONCITOYENS CECI VOUS CONCERNE!

Pour l'examen des dossiers de demande d'autorisation de construire présentés par les marocains du monde, l'agence urbaine de Safi-Youssoufia a mis en place une cellule d'aide et d'orientation et une permanence au niveau de son siège pour vous renseigner sur :

- La délivrance de la note de renseignement qui précise la destination urbanistique de la parcelle ;
- Pré-instruction des projets d'investissement ;
- Réception et le traitement des requêtes qui concernent le domaine de la construction et de l'urbanisme et ce en concertation avec les autorités et les collectivités locales.

Horaires

Du lundi au vendredi

De 08h30 à 18h00

Samedi

De 09h00 à 12h00

Ses services sont disponible sur le site de l'agence via E-Services

www.ausy.ma

DEMATERIALISATION DES SERVICES

L'agence urbaine de Safi-Youssoufia a procédé à la dématérialisation det ses services notamment :

- e-note la délivrance de la note de renseignement urbanistique;
- e-requêtes les requêtes et réclamations en ligne t
- e-prestations le paiement en ligne des droits et taxes
- e-résultats commissions des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme
- e-Pré-instruction instruction des dossiers d'investissement;
- e-rendez-vous Prise des rendez-vous.

Pour plus d'informations, visitez notre site web :

www.ausy.ma

Portail géographique de l'agence :

www.ausy.docurbainonline.ma

- Consultation des documents d'urbanisme;
- Obtention de la note de renseignement;
- Toutes les statistiques relatives au territoire.

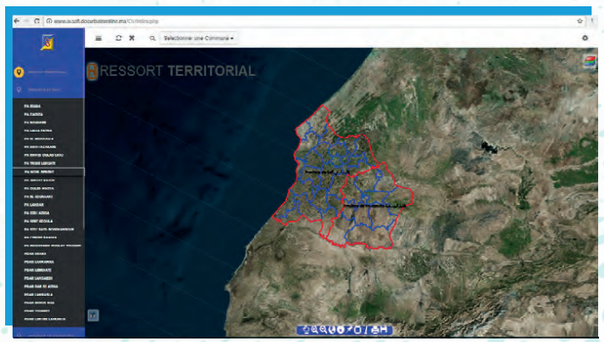

وزارة إعداد التراب الوطني و التعمير
و الإسكان و سياسة المدينة

ⵜⴰⵎⴰⵡⴰⵙⵜ ⵏ ⵓⵙⵎⵓⵜⵜⴳ ⵏ ⵍⴰⵎⴰⵏⴰⵜ ⴷ ⵓⵙⵎⴰⵏ
ⴷ ⵜⵣⴷⵉⵜ ⵜⵓⵏⵏⵓⵏⵜ ⵜⵎⴰⵙⵙⵉⵏⵜ

Ministère de l'Aménagement du Territoire National,
de l'Urbanisme de l'Habitat et de la Politique de la ville

Agence Urbaine de Safi-Youssoufia

ⵜⴰⵖⵍⵓⵎⴰⵏⵜ ⵜⴰⵢⵓⵎⴰⵏⵜ ⵏ ⵓⵙⵉⴼ

AGENCE URBAINE DE SAFI-YOUSSOUFIA

Agence Urbaine de Safi-Youssoufia
B.P. 55 Rue Idriss I, Plateau, Ville Nouvelle, Safi
Tel: 05 24 63 07 45 Fax: 05 24 63 08 99
www.ausy.ma - contact@ausy.ma

TÜVRheinland ZERTIFIZIERT
Management System ISO 9001:2015

الوكالة الحضرية لأسفي - اليوسفية
AGENCE URBAINE SAFI- YOUSSOUFIA

PRINCIPALES ETAPES POUR L'OBTENTION DE L'AUTORISATION DE CONSTRUIRE

- S'assurer préalablement à toute acquisition foncière de sa destination urbanistique (voir tableau ci-après);
- Faire préparer le dossier de demande d'autorisation de construire (plan et documents) par un architecte autorisé à exercer dans le secteur privé;
- Le dépôt du dossier via la plate forme « ROKHAS » ;
- Délivrance de l'autorisation par les services communaux après examen du dossier par les départements concernés conformément aux procédures en vigueur.

Nature du bien foncier	Documents à consulter	A quoi faire attention
• Lot de terrain issu d'un lotissement.	• Attestation de réception des travaux délivrée par la commune concernée; • Cahier de charges approuvé; • Le plan de lotissement approuvé.	• Du type d'habitat; • Que le lotissement est ouvert ou non à la construction; • Du règlement communal de construction; • De la superficie constructible et du nombre de niveaux; • De l'utilisation et de la nature d'activités permises au rdc.
• Lot de terrain non issu d'un lotissement.	• Note de renseigne-ment délivrée par l'agence urbaine.	• Destination des parcelles selon les prescriptions des documents d'urbanisme et sa compatibilité avec le projet envisagé; • Si le lot est équipé et constructible; • Le cas échéant, des dispositions des règlements communaux.
• Local construit.	• Cahier de charges; • Règlement de copropriété.	• Compatibilité de l'immeuble avec l'activité envisagée (commerce, industrie,...)

IMPORTANT : Note de renseignement

Assises juridiques :

- Articles 6, 7, 8 et 9 du règlement général de construction.
- Document délivré par l'agence urbaine;

Les pièces demandées

Demande du propriétaire ou toute personne en cas de document d'urbanisme homologué (payante),

Demande du propriétaire ou Procuration en cas de non couverture par un document d'urbanisme

- Copie de la carte d'identité nationale CIN.
- Copie du statut pour les associations, les coopératives ...

Terrain immatriculé ou en cours d'immatriculation

- Originaire du plan cadastral avec liste des coordonnée Lambert
- Copie conforme de l'attestation de propriété délivrée par le cadastre

Terrain non immatriculé

- Original du plan topographique portant les coordonnées Lambert établis par un topographe agrée
- Copie conforme de l'attestation de la propriété

Délais de délivrance:
De 4 heures à 48 heures

www.ausy.ma

*"e-note"

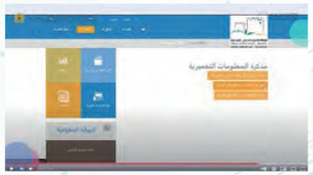

RESSORT TERRITORIAL DE L'AGENCE URBAINE DE SAFI-YOUSSOUFIA

Conformément aux décrets:

- N° 2-97-361 du 27 Joumada II 1418 (30 octobre 1997);
- N° 2-06-166 du 26 ramadan 1427 (19 octobre 2006);
- N° 2-17-634 du 11 Joumad II 1439 (28 février 2018);

Instituant l'Agence Urbaine de Safi-Youssoufia, le ressort territorial de l'Agence de Safi-Youssoufia s'étend sur 6344 Km2 et abrite plus de 940.000 hab. Il comprend deux provinces : Safi et Youssoufia.
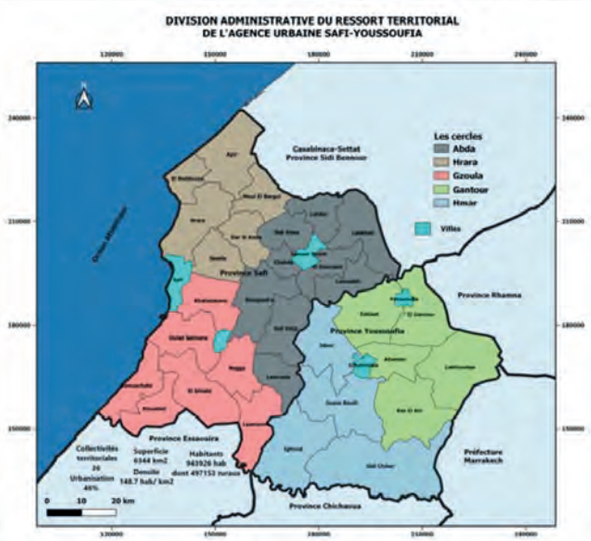
Le champs d'action de l'Agence couvre 36 collectivités territoriales dont 05 Urbaines. L'Agence poursuit ses efforts à l'actualisation des documents d'urbanisme arrivés à terme et à l'élaboration des études spécifiques dans son domaine, et ce, après la couverture totale de son ressort territorial en documents d'urbanisme (100%) dont 61% homologués, 18% opposables; 08% en cours de concertation et 13% en phase d'étude.